

# Bulletin Municipal 2020











Le mot du Maire

L'équipe municipale

Ils travaillent pour la Commune

Les nouveautés

Les projets

Les infos utiles

# Le mot du Maire

Au nom de l'équipe municipale, je tiens tout d'abord à saluer toutes les personnes qui se sont mobilisées, professionnellement ou bien bénévolement, pour aider la population pendant la crise sanitaire de la COVID 19.

Les initiatives ont été nombreuses et variées pendant le confinement. La solidarité entre familles, amis, voisins a permis de surmonter au mieux cette épreuve.

La municipalité a soutenue des actions locales comme la récupération de tissus pour la fabrication de masques et de surblouses grâce aux talents de nos couturières et couturiers, ainsi que l'organisation d'un marché par la mobilisation de nos producteurs locaux.

Bien entendu, il nous faut continuer à respecter les mesures sanitaires en cours, contraignantes mais qui ne doivent pas nous empêcher de vivre ensemble.

Je vous remercie pour la confiance que vous nous avez accordée lors des dernières élections.

Je remercie également les membres de l'ancien conseil municipal qui ont assuré leur mandat prolongé jusqu'à la mise en place du nouveau conseil, perturbée et reportée en raison de la crise sanitaire.

Les commissions municipales se mettent en place et vous les découvrirez dans ce bulletin. Nous avons relancé les actions mises en sommeil lors de ce printemps « particulier » (base de loisirs, tiers-lieu, protection contre les inondations...) et nous avons commencé à travailler sur nos projets.

Avec tous les agents des services administratifs et techniques de la Commune, le conseil municipal s'attache à faire d'Arrens-Marsous un village où il fait bon vivre.

Le Maire,

Jean-Pierre CAZAUX







<u>Les Adjoints</u>:

Jean-Pierre CAZAUX Pierre CABARROU 1er adjoint

Jean-Michel AÏO 2ème adjoint Jean HAURAT 3ème adjoint Jean-Pierre DA COSTA 4ème adjoint

# Les Conseillers Municipaux délégués :

Frédéric MOHORADE Agriculture

Jean-François CATELAN Tourisme et valorisation du patrimoine

## <u>Les Conseillers Municipaux</u>:

Fabien MONTAUBAN, Benjamin COSTE, Manuèle DEVAUX, Mark SIMMONDS, Camille BENJOU, Sandra FOURNIÉ, Didier TROTIN, Christian PUEL



# Les commissions municipales

#### **Commission des Finances**

Président : JP. CAZAUX

Membres: Tous les conseillers

#### **Commission Agricole**

Président : F. MOHORADE Vice-président : JP. DA COSTA

Membres: F. MONTAUBAN, B. COSTE, C. BENJOU

## Commission Relation avec les Associations

Président : J. HAURAT

Membres: D. TROTIN, P. CABARROU, M. DEVAUX, JP. DA COSTA

#### **Commission Travaux**

Président : J.P. DA COSTA

Membres: C. PUEL, JF. CATELAN, M. SIMMONDS, F. MONTAUBAN, JM. AÏO

## Commission d'Appel d'Offre

Président : JP. CAZAUX

Membres titulaires: JM. AÏO, JP. DA COSTA, JF. CATELAN

Membres suppléants : C. PUEL, M. SIMMONDS, F. MONTAUBAN

#### Commission Valorisation du Patrimoine et Tourisme

Président: JF. CATELAN

Membres: Tous les conseillers

#### **Commission Communication**

Président : P. CABARROU

Membres: M. DEVAUX, JF. CATELAN, D. TROTIN, C. BENJOU

#### **Commission Urbanisme**

Président : JP. CAZAUX

Membres: Tous les conseillers



# Les représentants au sein des organismes

#### Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves :

JP. CAZAUX et P. CABARROU

#### Syndicat Départemental d'Électricité :

JM. AÏO (titulaire) et F. MONTAUBAN (suppléant)

Copil Natura 2000 : P. CABARROU et F. MOHORADE

Conseil de Vie Social des établissements APF : S. FOURNIÉ et J. HAURAT

Conseil des écoles : F. MONTAUBAN et JF. CATELAN

Conseil d'administration du Club des Jeunes d'Azun : J. HAURAT et P. CABARROU

#### CCAS de la commune :

Président : JP. CAZAUX

Membres élus : S. FOURNIÉ, J. HAURAT, C. PUEL, JP. DA COSTA

Membres nommés: Marie-Françoise CALVEZ, Christian GARRETA,

Marie-Thérèse THÉPENIER, Monique BORDES









# Ils travaillent pour la commune



Laëtitia FALDI, Secrétaire Générale des Services

Laëtitia se charge de l'administration générale de la commune. Elle a un rôle de conseillère et d'assistante auprès des élus dans toutes leurs démarches.

Elle s'occupe des élections, de la préparation du budget et de la gestion financière de la commune. Elle prépare et met en forme les décisions des conseils municipaux et les actes administratifs du maire. Elle gère la conduite des projets en lien avec les politiques publiques et les élus. Elle est aussi chargée du pilotage et du suivi des activités des agents, ainsi que du contrôle et de l'évaluation des actions des services.

Mélaine assure le suivi des dossiers touchant à l'urbanisme, l'eau potable, l'assainissement, l'aménagement des espaces communaux, le plan zéro pesticide, l'entretien des espaces verts et les écobuages. Elle s'assure de la bonne exécution des projets réalisés en des régie ΟU par entreprises extérieures.



Mélaine Ribereau, Service Urbanisme, Aménagement et Environnement



Patricia Lachine, Service Comptabilité et Accueil

Patricia est chargée du suivi de la compatibilité de la commune, de l'état civil, de la réservation de la salle des fêtes, des espaces communaux et des autres Elle bacades. également assure standard téléphonique et l'accueil des usagers.



François CAPRON, Agent d'entretien

François est responsable de l'entretien régulier des différents locaux communaux : la mairie, l'agence postale, la Maison du Val d'Azun, les WC publics, ainsi que des autres bâtiments selon les besoins.

Autonome dans son travail, il organise son temps en fonction des impératifs du service. Ainsi, lors du déconfinement, il est venu en soutien auprès de Viviane AGUILLON pour appliquer le protocole sanitaire à l'école.

# Les agents techniques polyvalents



Frédéric GUICHARD



Laurent LINGE



Bruno CABAR



Mathieu SOMPROU

Bruno, Frédéric, Laurent et Mathieu sont responsables de la surveillance et de l'entretien technique des bâtiments communaux, de la voirie, de la base de loisirs et des espaces verts et naturels.

Chacun dans des domaines d'intervention plus spécifiques, ils assurent le contrôle et le suivi de la station d'épuration, de la piscine l'été, ainsi que la surveillance des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eau pluviale.

Leur champ d'activité est vaste, autant que la Commune. Leur priorité dépend également des évènements organisés, de la saison, des aléas climatiques et des dysfonctionnements signalés par les élus et les habitants.

Ils sont tous les quatre engagés comme sapeurs-pompiers volontaires du Centre d'Incendie et de Secours d'Arrens-Marsous. Cette responsabilité supplémentaire les oblige à quitter momentanément leurs fonctions d'agents techniques quand une intervention du SDIS le nécessite.



**Laure Cazaux,**Guichetière Agence Postale

Laure est responsable de l'accueil des clients à l'Agence Postale du village. Elle conseille et accompagne les usagers pour toutes démarches postales (envoi de lettres ou de colis en France et à l'étranger, vente de timbres et autres produits et services postaux...) ou bancaires (retraits et versements).



Viviane AGUILLON, Assistante scolaire

Les principales missions de Viviane sont l'accompagnement des enfants et l'entretien des locaux de l'école.

Au côté de l'enseignante des maternelles, Viviane accueille les enfants le matin et les assiste tout au long de la journée durant les activités pédagogiques, les temps de repas ou de sieste. Elle assure également l'entretien et le rangement des locaux en dehors des temps de classe.



Bruno BONNIOT, Projectionniste, Caissier Cinéma

Bruno est chargé de l'organisation et de la mise en œuvre des séances de cinéma. Il assure la réception des films, la préparation de la salle, l'accueil du public, la vente des tickets, ainsi que la projection des films.

En cas d'absence, Bruno est remplacé par Martin MONGE.









- La redynamisation de la base de loisirs
- , et des espaces de jeux de la commune

#### <u>Des constats s'imposaient</u>:

- Les équipements existants (jeux pour enfants, tennis, mini-golf, mur d'escalade) étaient vieillissants.
- Certains n'étaient plus adaptés aux attentes actuelles, en particulier pour les plus jeunes.
- La base de loisirs était déconnectée du centre du bourg.
- Une mise aux normes de sécurité était nécessaire.

#### Des questions se posaient :

- Comment redynamiser la base de loisirs avec des équipements adaptés ?
- Comment satisfaire les clientèles touristiques, mais également les habitants ?
- Comment offrir aux jeunes (locaux et vacanciers) des activités ludiques ?
- Comment lier ce projet au centre du bourg pour le rendre plus cohérent ?

## <u>Des réponses ont émergé</u>:

L'idée générale pour la redynamisation de cet espace est de créer une base de loisirs « montagne, ludique et attractive », avec des équipements cohérents et novateurs.

Le petit parc près de l'école fera un lien entre la base de loisirs et le centre du bourg, avec des jeux plus « nature ».

# <u>Un projet de territoire était proposé</u> :

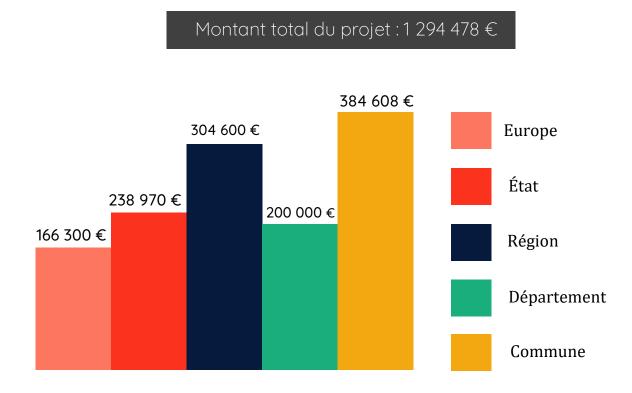
Dans le cadre du Projet de territoire « Hautes-Pyrénées 2020-2030 », le Département a créé un nouveau dispositif « Pôles touristiques » pour encourager et soutenir le développement d'une offre touristique de qualité afin de renforcer l'attractivité des Hautes-Pyrénées.

Les projets retenus bénéficient d'un financement de 70 % sous forme de subventions. L'investissement de la Commune représente donc 30 % du montant total.

#### <u>Une opportunité à saisir</u> :

La Commune a répondu à un appel à projet dans le cadre du Pôle touristique « Argelès - Val d'Azun ». Notre projet a été retenu. Voici les principaux équipements proposés :

- 🕝 des jeux d'enfants pensés pour les différents âges, privilégiant le bois et l'esprit montagne et situés sur 3 sites : la base de loisirs, le petit jardin et l'aire de jeux de Marsous.
- O un pumptrack (parcours en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés) : un équipement de loisirs ludique, attractif, utilisable par tous les âges en VTT, BMX, trottinette, rollers, skate...
- O un mur d'escalade plus accessible, mieux protégé et pensé pour l'initiation.
- ⊘ un city stade (terrain multisports), pour pratiquer le football, le handball, le basket, le volley...
- Un terrain de tennis rénové (un des deux terrains existants a été supprimé).
- 🕝 des terrains de pétanque mieux positionnés, aménagés avec des abords prévus pour regarder.
- ⊘ un espace de pique-nique accueillant, près du gave et des jeux d'enfants.
- oun espace de service pour les vélos permettant le nettoyage, la réparation, ainsi que la recharge de batteries.



La part communale (29,7 % du montant total) a été financée par un emprunt de 400 000 €.

Les derniers travaux d'aménagement sont en cours de réalisation : mur d'escalade, structure de jeux de la marmotte, jeux d'eau du petit jardin, aménagement paysager, éclairage de la base de loisirs...

# - Un tiers-lieu à Arrens-Marsous

Les services administratifs de l'ancienne Communauté de Communes du Val d'Azun occupaient le deuxième étage de la Maison de la Vallée. Depuis la création de la nouvelle Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves, les différentes bureaux étaient devenus vacants.

Ces espaces, d'une surface d'environ 80 m2, sont la propriété de la Commune d'Arrens-Marsous. Il convenait de trouver une nouvelle destination à ces locaux qui ne devaient pas rester vides et inutilisés. Un projet de création d'un tiers-lieu a donc vu le jour.

## Qu'est-ce qu'un tiers-lieu?

Il s'agit d'un lieu propice aux échanges et au développement d'une communauté de travailleurs, grâce à des espaces de travail partagé. Ces espaces répondent à différents besoins, notamment en termes d'usage (occasionnel ou permanent, collaboratif ou non), pour les entrepreneurs, les travailleurs salariés, les travailleurs nomades et touristes.

La commune a été maître d'ouvrage de l'aménagement de ce tiers-lieu, en concertation avec une dizaine d'utilisateurs potentiels motivés par ce projet.

Le montant total du projet s'élève à 45 000 €, subventionné par l'État à hauteur de 24 600 €. L'autofinancement communal s'est donc élevé à 20 400 €, soit 45 %.

Les utilisateurs se sont structurés en une association « La Turbine » qui gère le fonctionnement de cette structure.

Ce tiers-lieu permet de réduire les déplacements professionnels, de dynamiser l'activité économique et de favoriser l'installation de nouveaux habitants dans la commune et la vallée.

Pour en savoir plus et/ou contacter l'association : La Turbine - Val d'Azun

1, Place du Val d'Azun 65400 Arrens-Marsous laturbine.valdazun@gmail.com 07-66-61-11-93 https://laturbine.wordpress.com/

# - Protection contre les crues et les inondations

Au cours des mois de mai, juin, juillet 2018 et décembre 2019, notre commune a été touchée par des inondations qui ont causé d'importants dégâts sur des habitations. Des orages violents accompagnés de précipitations très abondantes (pluie et grêle) ont provoqué des crues sur différents cours d'eau, ainsi qu'un important phénomène de ruissellement.

L'agglomération de Marsous a été concernée par les crues de deux ruisseaux : la Coustette, dans la rue Marque-Dessus et le Lingé, rue du Canau. Ces deux petits cours d'eau arrivent à l'air libre en amont des habitations, puis sont busés dans la traversée du bourg. L'apport abondant et brutal de matériaux dans le réseau pluvial l'a colmaté et a provoqué l'inondation de nombreuses maisons.

L'agglomération d'Arrens a été touchée par une crue du gave et de certains ruisseaux, mais aussi par des phénomènes de ruissellement de grande ampleur et de lave torrentielle sur le Baou qui ont provoqué également des dégâts importants.

Des demandes de reconnaissance de catastrophes naturelles ont été déposées et accordées par plusieurs arrêtés. Ils ouvrent droit à la garantie des assurés contre les effets de ces inondations sur les biens faisant l'objet de contrats d'assurance.

Des mesures d'urgence ont été prises : aide et soutien aux sinistrés, nettoyage des villages, édification d'une digue sur le ruisseau de la Coustette, retrait d'une buse en amont du ruisseau du Lingé, nettoyage par camion hydro-cureur du réseau pluvial, curage de fossés...

Une réflexion s'est engagée sur les solutions envisageables à court, moyen et long terme, avec l'expertise technique et réglementaire des techniciens du PLVG (Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves). Cette structure exerce la compétence GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sur le bassin versant du Gave de Pau amont.

Une idée directrice s'est dégagée : il n'y a pas une solution miracle mais un panel d'actions possibles, accompagnées d'une incitation des habitants à se protéger (mise en place de bartardeaux par exemple).

#### Actions mises en oeuvre par la commune :

Ces crues ont également provoqué des remontés du réseau d'assainissement dans certains habitations. L'étanchéité de ce réseau a été vérifié et amélioré. Il faudra aussi rechercher les arrivées d'eau pluviale parasites dans ce réseau.

Les dégâts sur la voirie communale ont été réparés. Trois ouvertures de secteurs busés avec pose de grilles (style passage canadien) ont été réalisées afin de permettre aux ruisseaux de réintégrer le réseau en cas de débordement.

L'un de ces ouvrages est d'une plus grande capacité dans la rue Saint-Martin. Ce dispositif permet le dépôt des matériaux solides au niveau d'un point bas du réseau et évite que celui-ci ne se bouche totalement.

#### Actions réalisées ou prévues à moyen terme :

Deux plages de dépôt ont été construites sur les ruisseaux de la Coustette (capacité de 400 m3) et du Lingé (capacité de 200 m3). Elles doivent permettre de retenir les matériaux solides avant qu'ils ne pénètrent et colmatent le réseau pluvial busé.

Ces dispositifs sont financés pour un montant d'environ 170 000 € HT par le PLVG qui en assure la maîtrise d'ouvrage. Il faut également remercier les propriétaires privés qui ont cédé des terrains sur lesquels ces plages de dépôt ont été implantées.

La traversée de la route départementale par le ruisseau du Lingé au niveau de la rue du Canau pose problème car le diamètre de la buse sous cette voie est inférieur aux sections amont et aval. Cela provoque un refoulement de l'eau sur la chaussée.

Des travaux de modification de cette partie du réseau vont être réalisés prochainement. Le montant total de ces travaux s'élève à 82 500 €, subventionnés à 30 % par l'État.

#### A plus long terme:

Pour le moment, les travaux réalisés et en cours concernent essentiellement l'agglomération de Marsous, car les problématiques sur ce secteur sont identifiées et les solutions définies.

Pour l'agglomération d'Arrens, il convient dans un premier temps de réaliser un état des lieux du réseau pluvial communal afin de repérer les dysfonctionnements et tenter de les résoudre.

La Commune s'est donc engagée dans la réalisation d'un diagnostic du réseau pluvial en sollicitant l'aide technique d'un bureau d'étude (Prima Groupe) qui proposera des préconisations d'améliorations possibles. Cette étude porte sur toute la Commune d'Arrens-Marsous.

En parallèle, le PLVG met en œuvre une étude hydrologique sur les cours d'eau du bassin versant du Gave de Pau et bien sûr sur ceux situés sur le territoire de la Commune. A la suite de cette étude, des propositions de solutions permettant de réduire la vulnérabilité de la Commune (réouverture de cours d'eau, ouvrages plus importants...) seront intégrés dans le prochain PAPI (Plan d'Actions et de Prévention des Inondations) pour la période 2020-2024.









Pour plus de renseignements sur la GeMAPI, reportez-vous au bulletin d'information du PLVG « Eau fil des Gaves » distribué en juin 2019, ainsi qu'au site internet : valleesdesgaves.com









# Les projets

#### Extension du réseau de téléphonie dans la vallée du Tech

La vallée du Tech est une zone presque totalement blanche au niveau de la téléphonie mobile. Son équipement présente un intérêt pour le secours aux personnes. Un financement dédié à ce type d'équipement est proposé par l'Etat aux collectivités désireuses de s'équiper. Aussi la commune a candidaté et a été retenue pour un budget total 99 800 € dont 20 000 € à la charge de la commune.

L'EDF s'est associé au projet en mettant à disposition certains de ces sites implantés dans la vallée pour permettre l'installation des équipements. Les travaux sont en cours et doivent se terminer cette année.

#### Création d'un parking

Le terrain situé avant l'Apistomaque, déjà utilisé comme parking durant la saison, va être aménagé avec un revêtement adapté, une entrée pratique et environ 85 places bien matérialisées.

## Création d'une aire de camping-cars

Souhaitant améliorer l'accueil des camping-cars en leur proposant un service adapté (aire technique + aire de séjour), nous avons sollicité l'entreprise Camping-Car Park pour l'aménagement d'une aire payante située entre la caserne des pompiers et le gave. Les travaux sont programmés pour cet automne. Une subvention a été demandée pour ce projet dont le montant attendu serait de 50 %.

#### Communication

La publication du bulletin municipal est relancée par ce nouveau numéro.

Des feuilles d'information plus fréquentes, sur des thèmes plus ciblés, seront également diffusées pour compléter l'information municipale.

La Commission Communication a également créé deux pages sur les réseaux sociaux :

- une page Facebook (www.facebook.com/ArrensMarsous)
- une page Instagram (www.instagram.com/arrens\_marsous).

La refonte du site internet est également en cours : nous avons bon espoir de le mettre en ligne pour la nouvelle année.

Pour l'enrichissement du futur site, nous recherchons des photos numériques du village et de ses environs en toutes saisons. Voici l'adresse mail sur laquelle vous pouvez nous les faire parvenir : <u>banquephotoarrensmarsous@gmail.com</u>



## Heures d'ouverture de la Mairie :

Lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h.

#### **Contacts:**

05.62.97.02.54 ou mairie.arrens-marsous@wanadoo.fr

# **Heures d'ouverture de l'Agence Postale** :

Mardi au samedi de 9h à 11h50.

Momentanément, les jours d'ouverture de l'Agence Postale sont décalés du lundi au vendredi.

# Heures d'ouverture de la Bibliothèque :

Mercredi de 15h à 17h et samedi de 10h à 12h.

## Heures d'ouverture de la déchetterie d'Arrens-Marsous :

Lundi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h15, samedi de 13h30 à 17h15





